

Arrêté établissant la récolte totale autorisée à l'égard du bœuf musqué
C.R.Nun. R-026-2015
Avis en application du paragraphe 65(2) de la *Loi sur la législation*

Les changements suivants ont été apportés lors de la codification du 1^{er} juillet 2023 de l'*Arrêté établissant la récolte totale autorisée à l'égard du bœuf musqué*.

Disposition	Texte remplacé	Libellé de remplacement
La version anglaise de l'alinéa 3b)	<i>Nunavut Act (Canada);</i>	<i>Nunavut Act (Canada).</i>

- Dans la version française, les formes grammaticales du mot « inuit » ont été modifiées pour refléter le nombre, le genre et l'accord entre les noms et les adjectifs.